COMMUNE DE MONTGARDIN

05230

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTGARDIN, dûment convoqué Le 20 mars 2025 s'est réuni en séance ordinaire, le 26 Mars 2025, à 18h30, à la mairie, sous la présidence de Christian BOREL, Maire.

Présents : ABDELLAOUI Ben Youssef, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, BUISSON Lorraine CHAMBONNIERE Caroline, FAURE Joseph, REYNAUD Laurent.

Absents : PERRET Robert et VASSEUR Julien

Lorraine BUISSON est désignée secrétaire de séance

FORET : COUPES DE BOIS - Etat d'assiette des coupes 2026 -

L'Agent ONF expose au Conseil le projet de vente de coupes de bois pour l'année 2026. Le Conseil Municipal décide de surseoir à la décision dans l'attente de connaitre le montant des recettes prévisionnelles générées par cette vente.

FORET Travaux 2025

L'ONF propose un devis de 3 362 € pour la création d'un périmètre en peinture. Le Conseil Municipal décide de surseoir à la décision. Il est décidé qu'une équipe municipale se rendra sur le terrain avec l'Agent de l'ONF pour définir les contours de la parcelle concernée.

Vote des taux d'imposition 2025

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 relatif aux taux d'imposition 2025, puis il propose de ne pas augmenter les taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux pour l'année 2025

- **FIXE** pour 2025 les taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2025
Taxe foncière sur bâti	**54.58 %**
Taxe foncière sur non bâti	**94.71 %**
Taxe d'habitation	**14.44 %**

Soit un produit attendu de 250 680 €

Approbation du budget primitif M57 de 2025 et application de la fongibilité des crédits

Le Maire Christian BOREL, présente au Conseil Municipal, le budget primitif 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	775 900.57 €	Recettes de fonctionnement	775 900.57 €
Dépenses d'investissement	368 553.66 €	Recettes d'investissement	368 553.66 €
TOTAL	1 144 454.23 €	TOTAL	1 144 454.23 €

Puis le maire informe les membres du Conseil Municipal que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- D'approuver le budget primitif 2025
- D'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la

limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT)

Délégation de compétence en matière de politique du logement et cadre de vie entre les communes et la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance dans le cadre du lancement d'une OPAH-RU sur l'ensemble du territoire intercommunal

A la suite d'une étude pré-opérationnelle réalisée sur sept communes volontaires du territoire en 2021-2023, la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance a souhaité mettre en place une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) sur l'ensemble du territoire de ses seize communes.

Ce dispositif vise à améliorer les conditions de vie des populations résidentes en menant des actions pour lutter contre l'habitat indigne, la précarité énergétique, et favoriser le maintien à domicile.

Le dispositif OPAH-RU vise également à renforcer les moyens (aides aux travaux, ingénierie, outils opérationnels) sur les secteurs présentant le plus de difficultés.

L'OPAH-RU d'une durée de 5 ans, a pour objectif principal de favoriser la réhabilitation des logements en l'accompagnant par la mobilisation de subventions sous conditions à destination des propriétaires bailleurs, des propriétaires occupants et des syndicats de copropriétés.

Afin de pouvoir conduire cette opération pour le compte des communes membres, il convient d'engager une délégation de compétence en matière de politique du logement et cadre de vie entre les communes et la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

Parallèlement et afin de mettre en œuvre ce projet, il est nécessaire de signer la convention jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la délégation de compétence en matière de politique du logement et cadre de vie entre les communes et la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance ;

- Approuve le projet de convention joint à la présente délibération ;

- Autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la convention et à entreprendre toutes les démarches qui en résultent.

Travaux de voirie 2025

Le Maire expose qu'il est nécessaire de faire procéder au goudronnage de certaines voies de la commune qui sont très endommagées :

- Impasse du Forest,
- Montée de l'Eglise partie 2
- Route de la Voie Ferrée

Puis il présente un devis de la Routière du Midi d'un montant de 70 800 € HT soit 84 960.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- AUTORISE le Maire à signer le devis de la Routière du Midi d'un montant de 70 800 € HT ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Réparation toiture Mairie

Le Maire expose qu'il est nécessaire de faire procéder à une recherche de fuite et à la réparation de la toiture de la mairie :

Puis il présente un devis de la SARL Romain Faure Charpente d'un montant de 6 650€ HT soit 7 980.00€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- AUTORISE le Maire à signer le devis de la SARL Romain Faure Charpente d'un montant de 6 650€ HT ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Projet de règlement pour la location des Salles des fêtes Communales

Un projet de règlement établi par Luc BONNAFFOUX Caroline CHAMBONNIERE et Lorraine BUISSON est présenté au Conseil Municipal.

Il fera l'objet d'une approbation au cours du prochain Conseil Municipal.

Informations

Le centre aéré fonctionnera du 7 juillet au 8 aout 2025 dans les locaux de l'école de Montgardin.

Joseph FAURE indique que des travaux seront réalisés par la CCSPVA sur le réseau d'eau. Une coupure d'eau d'une demi-journée impactera le secteur du Village.

La Séance est levée à 22H00.

Le Maire,

Christian BOREL.